Société Publique Locale

BOIS ÉNERGIE RENOUVELABLE

Présentation de la SPL Bois Energie Renouvelable

Élargissement de l'actionnariat - 22 septembre 2021

Historique et status

Historique de la SPL BER

- 2014-2015: **étude de faisabilité pour l'approvisionnement en chaleur renouvelable du quartier de Lanveur-Kerjulaude** : identification d'un secteur (Université/RU/Ecole de Musique/Groupe Scolaire Lanveur) pour lequel un approvisionnement en chaleur renouvelable était économiquement et techniquement possible. Enjeu soulevé par l'étude: montant de l'investissement.
- 2015-2016: **étude complémentaire sur les modes de financement**: analyse Régie / SEM / SEMOP / SPL / AFUL. **Sélection de l'outil SPL**.
- 2016-2017: Etablissement du **plan d'affaire de la SPL et de ses statuts**. Premières demandes de collectivités de disposer d'un outil d'exploitation de la chaleur renouvelable (Locmiquélic, Lanester, Lorient Agglomération).
- 2017-2018: proposition aux collectivités de Lorient Agglomération et Quimperlé Communauté d'intégrer la **SPL en cours de constitution**. Délibérations concordantes des collectivités.
- 12/2018: **Assemblée Générale Constitutive**
- 2019-2020: signature des conventions de concession pour les projets de Lanveur, Bubry, Plouay, Ploemeur, Bodélio, Arzano. Sélections des équipes de MOe. Lancement des travaux à Bubry
- 2021: signature du Contrat d'Objectif Territorial avec l'ADEME

Une gamme complète

La gamme des Epl comprend désormais 3 modes d'intervention pour répondre à la diversité des attentes des élus locaux.

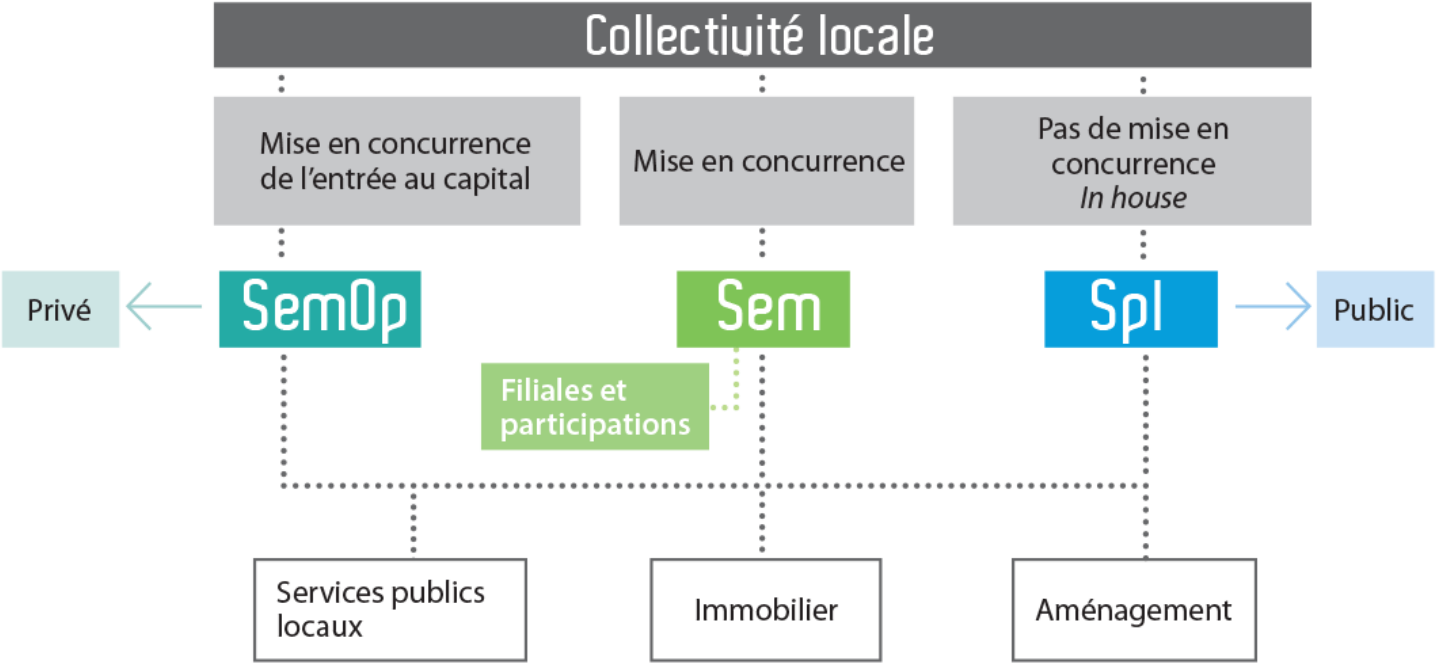

Objectifs des actionnaires pour la SPL

- Outil permettant de **créer et d'exploiter des réseaux de chaleur** pour ses actionnaires et **sans mise en concurrence**,

- **Outil d'investissement** qui permet également de rassurer les communes sur leur capacité à exploiter les futurs réseaux,

- Outil permettant de « **financer la chaleur par la chaleur** » : société privée devant être à l'équilibre, faibles marges pour conserver les meilleurs tarifs de chaleur. **Évite l'endettement des collectivités**.

- Outil de **structuration de la filière bois**: gestion plus efficace du stockage, des chantiers, entretien de parcelles boisées.

- Outil de **développement de la chaleur renouvelable sur le territoire** en phase avec l'engagement des agglomérations dans ce domaine (PCAET).

- **Outil transparent:** les actionnaires (les communes) ont accès à l'ensemble des informations financières.

Statuts - objet de la société (1/2)

(AG constitutive de la SPL le 18/12/2018) http://agenda21.lorient.fr/dokuwiki/doku.php/spl-ber

⇒ La Société a pour objet dans le cadre des conventions conclues avec les collectivités ou groupements de collectivités qui en sont Actionnaires et sur le territoire de ceux-ci, de réaliser ou d'apporter son concours à leurs **projets d'aménagement, d'amélioration, de mise en valeur du territoire**, de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie, et d'exploitation de moyens de production et de distribution utilisant les énergies renouvelables, et favorisant la maîtrise de l'énergie et des ressources locales, et de nature à réduire le recours aux énergies fossiles.

⇒ **La société participe à la structuration de la filière bois locale sur le territoire de ses Actionnaires.** Pour ce faire, elle met en œuvre des actions permettant la gestion durable des ressources en bois et elle organise le débouché de la production, notamment via les filières de production d'énergie.

⇒ **La société produit et commercialise des énergies renouvelables chaleur et/ou électrique**, notamment en matière de distribution publique d'énergies de réseau, tel que, de manière non limitative, le bois-énergie, et/ou la biomasse.

Statuts - objet de la société (2/2)

⇒ **A ce titre, la société réalise et/ou gère des dispositifs de production d'énergie**.

Elle procède à la préparation et à l'achat du combustible bois nécessaire à l'approvisionnement et au fonctionnement des chaufferies alimentant le(s) réseau(x) de chaleur ou réseau(x) technique(s) qu'elle exploite. Dans le cadre de son objet la société peut réaliser toute plateforme de déchiquetage et de stockage de bois.

D'une manière plus générale, elle pourra accomplir toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière et immobilière pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet social ou susceptible d'en faciliter la réalisation, notamment par toute acquisition immobilière ou location, ou prise à bail, mise à disposition de terrain ou locaux.

⇒ **La société participe à tout type de soutien aux actions** de suivi des consommations, d'assistance à la gestion de l'énergie et des fluides, de maîtrise de la demande d'énergie, de développement des énergies renouvelables et d'économie circulaire, de nature à lutter contre le réchauffement climatique et l'augmentation des gaz à effet de serre et/ou s'adapter aux changements climatiques.

⇒ La société exerce les activités décrites ci-dessus dans le cadre notamment de **marchés publics** (travaux, fournitures, services) **et/ou de concession**, délégations de service publics confiés par ses collectivités et groupement de collectivités Actionnaires.

Les activités de la SPL pour ses membres

- La structuration et la sécurisation des approvisionnements énergétiques
  - achat/exploitation de boisements, achat de bois, stockage, plateforme…
  - Travail sur les sources d'approvisionnement renouvelables mobilisables sur le territoire: solaire thermiques, PV, PAC, etc.

- La livraison de bois

- Les prestations d'entretien de type P2 (maintenance préventive, petite maintenance curative) pour des réseaux déjà existants. Cette activité sera opérée dans le cadre de contrats de prestations de service.

- La création et l'exploitation de nouveaux réseaux de chaleur. Cette activité est opérée notamment dans le cadre de conventions de concessions de service (travail sur des contrats simplifiés de vente de chaleur en cours - projet SUNPEOPLE)

- **Ainsi, les communes souhaitant développer les réseaux de chaleur ENRR ET les communes souhaitant développer la gestion de parcelles boisées peuvent rejoindre la SPL: outil partagé de développement des énergies renouvelables et de la gestion de la filière bois de l'amont à l'aval.**

- **<u>SPL Bois Energie Renouvelable: AG constitutive le 18/12/2018</u>**

Actionariat actuel

Actionnaires

Répartition du capital (150k€) et des administrateurs

Lorient	151 actions	5 administrateurs
Lorient Agglomération	51 actions	2 administrateurs
Lanester	28 actions	1 administrateur
Plouay	28 actions	1 administrateur
Quimperlé Communauté	28 actions	1 administrateur
Locmiquélic	2 actions	*Assemblée spéciale*
Inguiniel	1 action	*Assemblée spéciale*
Hennebont	1 action	Représentant AS au CA
Riec sur Bélon	1 action	*Assemblée spéciale*
Quéven	1 action	*Assemblée spéciale*
Bubry	1 action	*Assemblée spéciale*
Inzinzac Lochrist	1 action	*Assemblée spéciale*
Ploemeur	1 action	*Assemblée spéciale*
Languidic	1 action	*Assemblée spéciale*
Port Louis	1 action	*Assemblée spéciale*
Bannalec	1 action	*Assemblée spéciale*
Arzano	1 action	*Assemblée spéciale*
Guiligomarc'h	1 action	*Assemblée spéciale*

Gouvernance de la SPL

Organisation de la gouvernance SPL

Comité de Suivi et d'Engagement
2 élus par actionnaire (1 titulaire - 1 suppléant) - décisions à la majorité
3 fois par an
Suit les indicateurs financiers de la société / prépare le CA

Comité de Suivi et d'Organisation
Représentants des services des actionnaires
3 fois par an
Prépare le Comité de Suivi et d'Engagement

Réunions techniques
Salariés et Agents mis à disposition à la SPL
Tous les 15 jours
Pilote le fonctionnement de la SPL

Assemblée Générale Ordinaire
1 représentant par actionnaire (1 action = 1 voix)
1 fois par an
Vote le budget

Conseil d'administration
10 administrateurs + 1 administrateur Représentant Commun
3 fois par an
Délibère sur les décisions structurantes de la société

Assemblé spéciale
1 représentant par actionnaire minoritaire
3 fois par an (le jour des CA)
Vote les points soumis à l'ordre du jour lors du Conseil d'Administration pour donner mandat au Représentant Commun

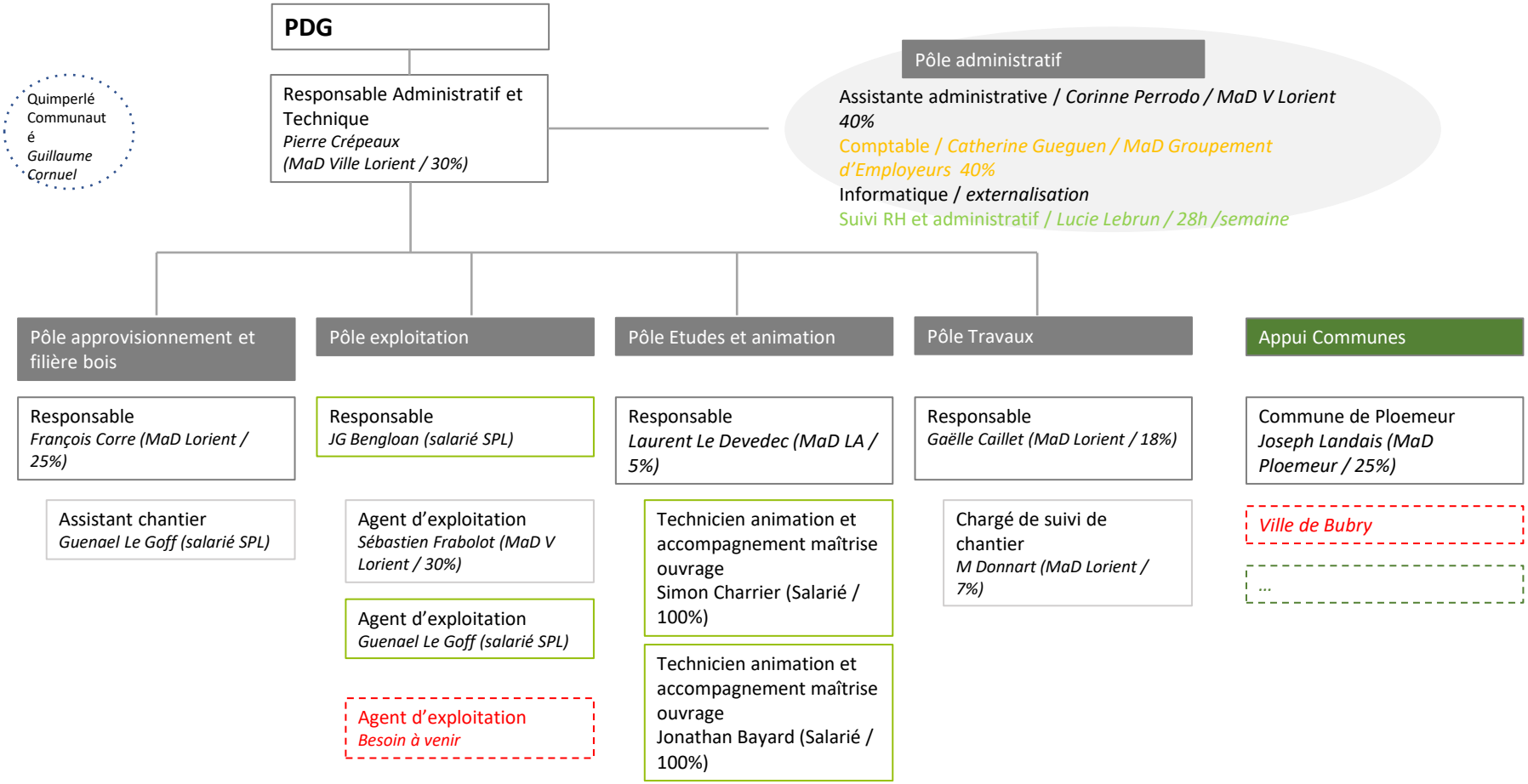
PDG
Quimperlé Communauté
Guillaume Cornuel
Responsable Administratif et Technique
Pierre Crépeaux
(MaD Ville Lorient / 30%)
Pôle administratif
Assistante administrative / *Corinne Perrodo / MaD V Lorient 40%*
Comptable / *Catherine Gueguen / MaD Groupement d'Employeurs 40%*
Informatique / *externalisation*
Suivi RH et administratif / *Lucie Lebrun / 28h /semaine*
Pôle approvisionnement et filière bois
Responsable
François Corre (MaD Lorient / 25%)
Assistant chantier
Guenael Le Goff (salarié SPL)
Pôle exploitation
Responsable
JG Bengloan (salarié SPL)
Agent d'exploitation
Sébastien Frabolot (MaD V Lorient / 30%)
Agent d'exploitation
Guenael Le Goff (salarié SPL)
Agent d'exploitation
Besoin à venir
Pôle Etudes et animation
Responsable
Laurent Le Devedec (MaD LA / 5%)
Technicien animation et accompagnement maîtrise ouvrage
Simon Charrier (Salarié / 100%)
Technicien animation et accompagnement maîtrise ouvrage
Jonathan Bayard (Salarié / 100%)
Pôle Travaux
Responsable
Gaëlle Caillet (MaD Lorient / 18%)
Chargé de suivi de chantier
M Donnart (MaD Lorient / 7%)
Appui Communes
Commune de Ploemeur
Joseph Landais (MaD Ploemeur / 25%)
Ville de Bubry
…

Les projets

Quels enjeux pour la chaleur renouvelables? 1 - au niveau national

OBJECTIFS, EN MATIÈRE D'ÉLECTRICITÉ ET DE CHALEUR RENOUVELABLES, DANS LE CADRE DE LA PPE (2018-2028)

	Réalisé			Objectifs	
	2017	2018	2019	2023	2028
La chaleur et le froid renouvelables et de récupération (en TWh)					
Biomasse	114	113	114	145	157 à 169
Pompes à chaleur y compris PAC géothermiques	27	28	32	39,6	44 à 52
Géothermie profonde	2	2	nd	2,9	4 à 5,2
Solaire thermique	1,17	1,19	1,20	1,75	1,85 à 2,5
Quantité de chaleur renouvelable et de récupération livrée par les réseaux de chaleur	13,6	13,9	nd	24	31 à 36
Le gaz renouvelable (en TWh)					
Biogaz injecté dans les réseaux	0,4	0,6	1,1	6	14 à 22
L'électricité renouvelable (en GW)					
Hydroélectricité (y compris Step* et énergie marémotrice)	25,4	25,5	nd	25,7	26,4 à 26,7
Éolien terrestre	13,6	15,2	16,5	24,1	33,2 à 34,7
Photovoltaïque	7,6	8,4	9,3	20,1	35,1 à 44,0
Électricité à partir de méthanisation	0,15	0,17	0,20	0,27	0,34 à 0,41
Éolien en mer	0	0	0	2,4	5,2 à 6,2

Au niveau national, objectifs (et donc subventions!) d'une augmentation de ~+40 000/50 000 GWh par an de chaufferies biomasse (fonds chaleur) et ~+15 000/20 000 GWh/an de pompes à chaleur, à horizon 2028.

Potentiel global à horizon 2030 (PCAET Lorient Agglomération)

Les EnR&R pourraient représenter **712 GWh** à horizon 2030 et couvrir **22,6%** de la consommation (avec une baisse de 22% des consommations d'ici 2030 pour atteindre 50% de réduction en 2050)

Filière	Production actuelle (Gwh)	Potentiel 2030 (GWh)	Part de la consommation (scénario LTECV) couverte par les EnR&R en 2030
Bois-énergie	130	300	9,5%
Solaire PV	4	80	2,6%
Solaire thermique	1	25	0,8%
Eolien terrestre	0	24	0,8%
Eolien offshore	-	107	3,4%
Méthanisation	-	71	2,3%
Hydroélectricité	5	19	0,6%
Thalassothermie & Aquathermie (chaleur de la mer)	-	23	0,7%
Aquathermie sur eaux usées	-	8	0,3%
Chaleur fatale	-	22	0,7%
Géothermie	-	32	1,0%
TOTAL	**141**	**712**	**22,6%**

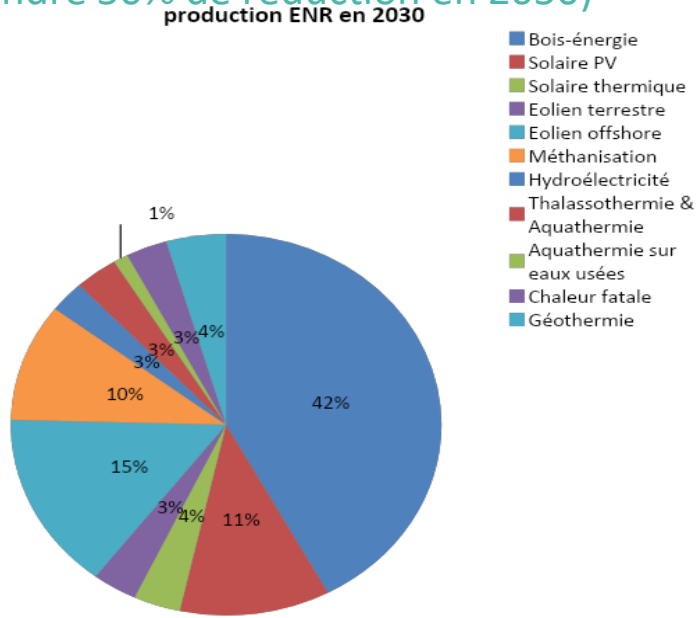

Rappel - consommation 2015 LAgglo: 4200GWh

Potentiel global à horizon 2050 (PCAET Quimperlé Communauté)

6. Le potentiel de production EnR&R sur le territoire de Quimperlé Communauté

Potentiel : **1477 GWh d'énergie renouvelable.**
34% de ce potentiel provient de **la géothermie**.

Potentiel géothermique très basse température (sur sonde) :
- 508 GWh
- Potentiel de couverture des besoins de chaleur

Potentiel de biogaz :
- 438 GWh
- Intrants issus à 52% des résidus de culture et à 46% des élevages

Potentiel photovoltaïque :
- 301 GWh
- Toitures propices (186 ha)
- Ombrières sur parking des bâtiments commerciaux (5 ha)

Potentiel bois :
- 125 GWh
- Pourrait couvrir la consommation locale (79 GWh)

	2030	**2050**
Consommation d'énergie	1 523 GWh soit **-29%** par habitant par rapport à 2010	1 179 GWh soit **- 47%** par habitant par rapport à 2010
Production d'énergie renouvelable	322 GWh soit **21%** de la consommation de 2030	825 GWh soit **70%** de la consommation de 2050
Baisse des émissions de gaz à effet de serre	396 kteq CO2 soit **-40%** par habitant par rapport à 2010	275 kteq CO2 soit **-52%** par habitant par rapport à 2010

Orientations pour la SPL

- Poursuivre le **développement d'une filière bois durable** à la demande des actionnaires intéressés
  - Chaufferies
  - Plateformes
  - Réflexion sur les boisements
- Développer des **ressources complémentaires de chaleur renouvelable**: solaire thermique, pompes à chaleur, chaleur fatale, via notamment la réalisation de **boucles d'eau tempérée**
- Accompagner les actionnaires volontaires sur le **développement du photovoltaïque en régie/financement participatif,** en coordination avec les autres acteurs impliqués (Lorient Agglomération sur le territoire de LA par exemple).
- Mettre en oeuvre un **accompagnement des entreprises du territoire pour l'efficacité énergétique en lien avec la valorisation de CEE**
- Réfléchir sur la possibilité de mettre en oeuvre des **actions de formation** (conduite de chaufferie, PV, ST, etc.)
- Réfléchir à des **circuits économiques complémentaires**, et notamment le dispositif ELENA de la BEI, en lien avec les acteurs de la transition énergétique du territoire.

Pourquoi le bois?

- Energie locale, fortes ressources sur le territoire: Lorient Agglo, Pays de Quimperlé, Pays de Pontivy
- Intérêt des communes “boisées” à trouver un débouché économique pour une production surabondante (élagage)
- Grande diversité d’emplois locaux: emplois agricoles, livraison, maintenance, exploitation, construction , génie civil
- Maîtrise technique de ces technologies par les agents
- Impact CO2 faible *SI bonne gestion de la ressource bois*
- Préservation de la biodiversité: revenu économique pour le bocage, préservation des haies, impacts également sur la qualité de l’eau et les inondations
- Coût de chaleur compétitif (y compris par rapport au gaz!) dans le cadre d’une filière maîtrisée

Projets en cours

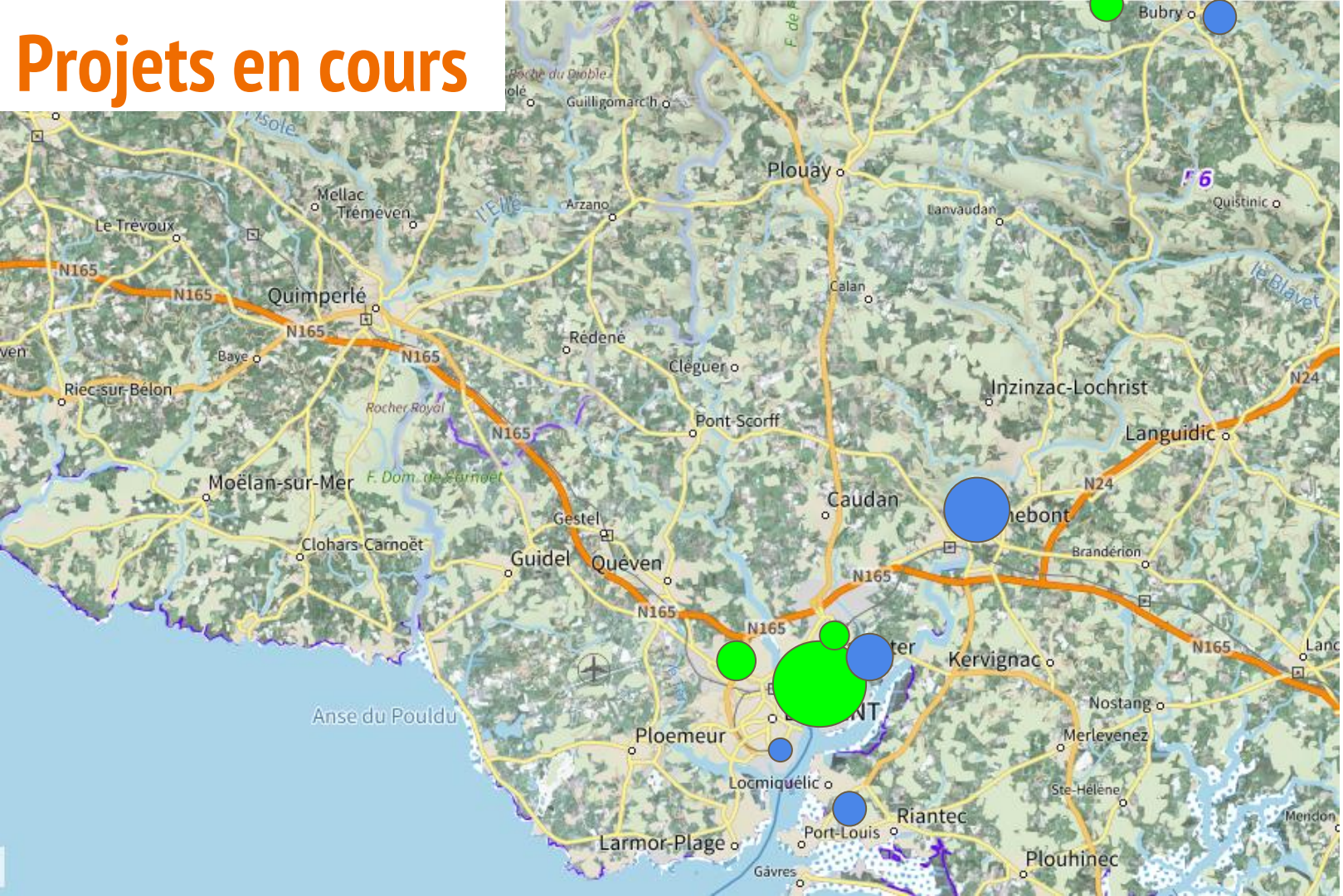

Livraison bois

Exploitation

Projets en cours

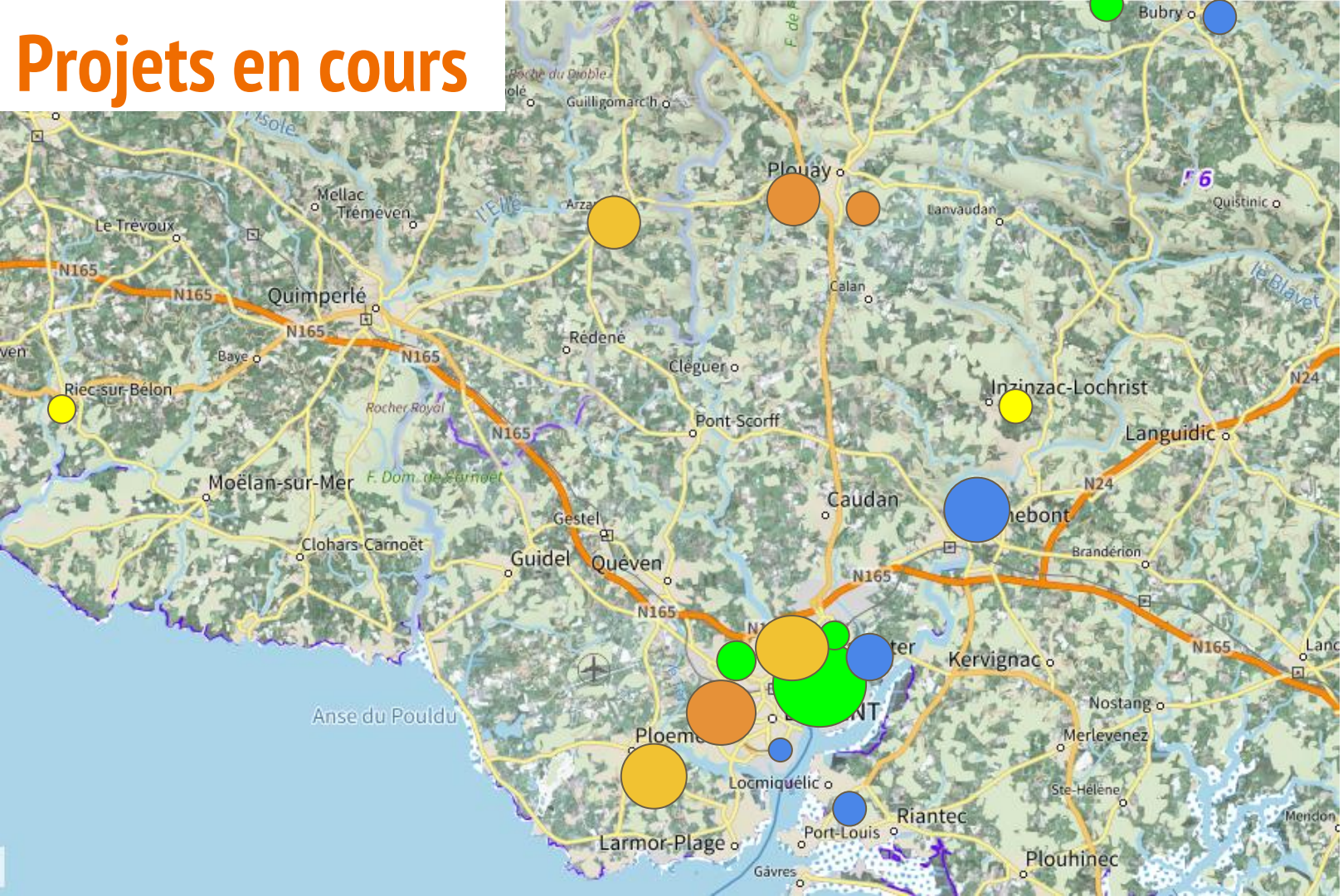

Livraison bois

Exploitation

Projets - livraison 2021

Projets - livraison 2022-2023

Projets - livraison 2024-25

Projets en cours

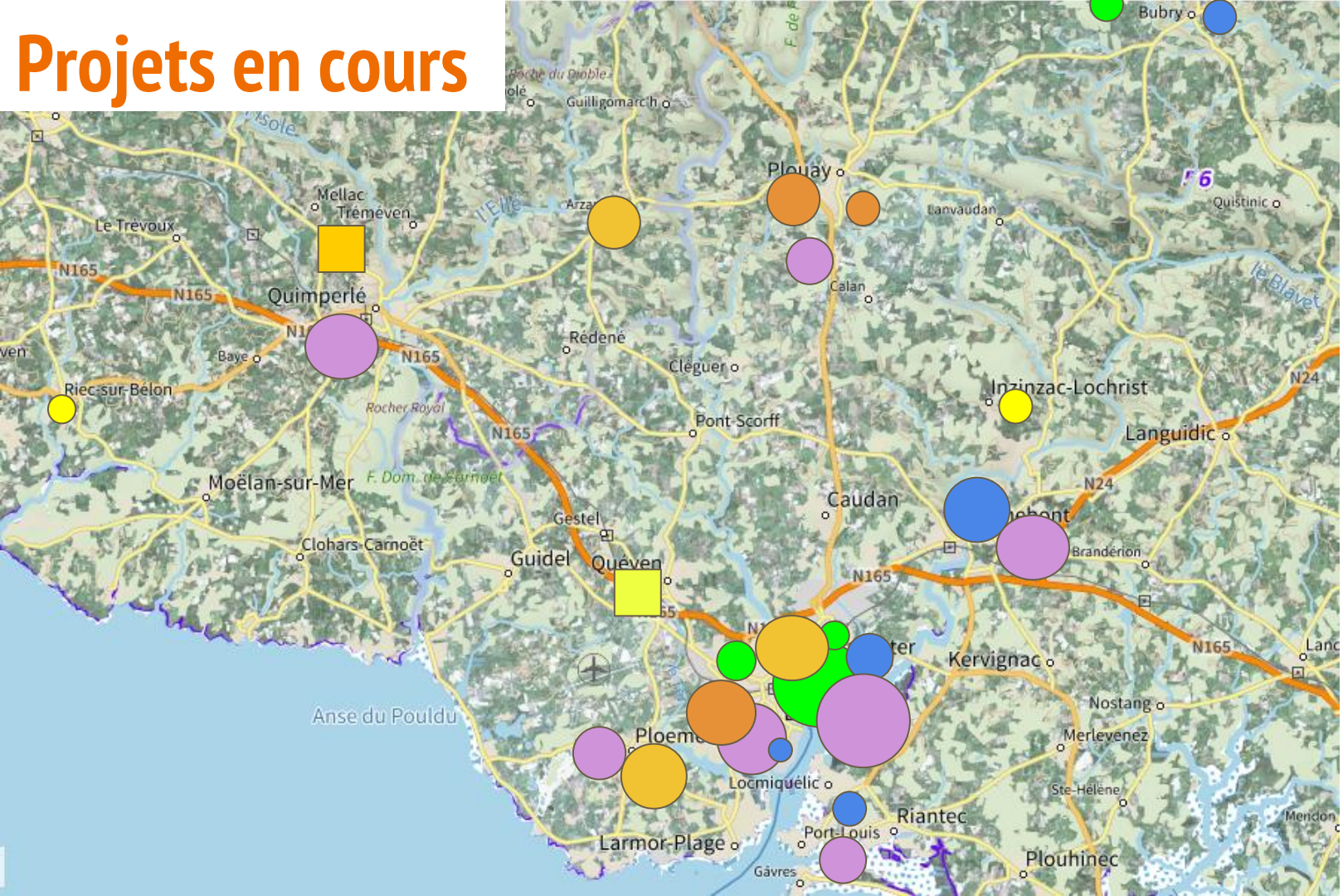

Projets en cours

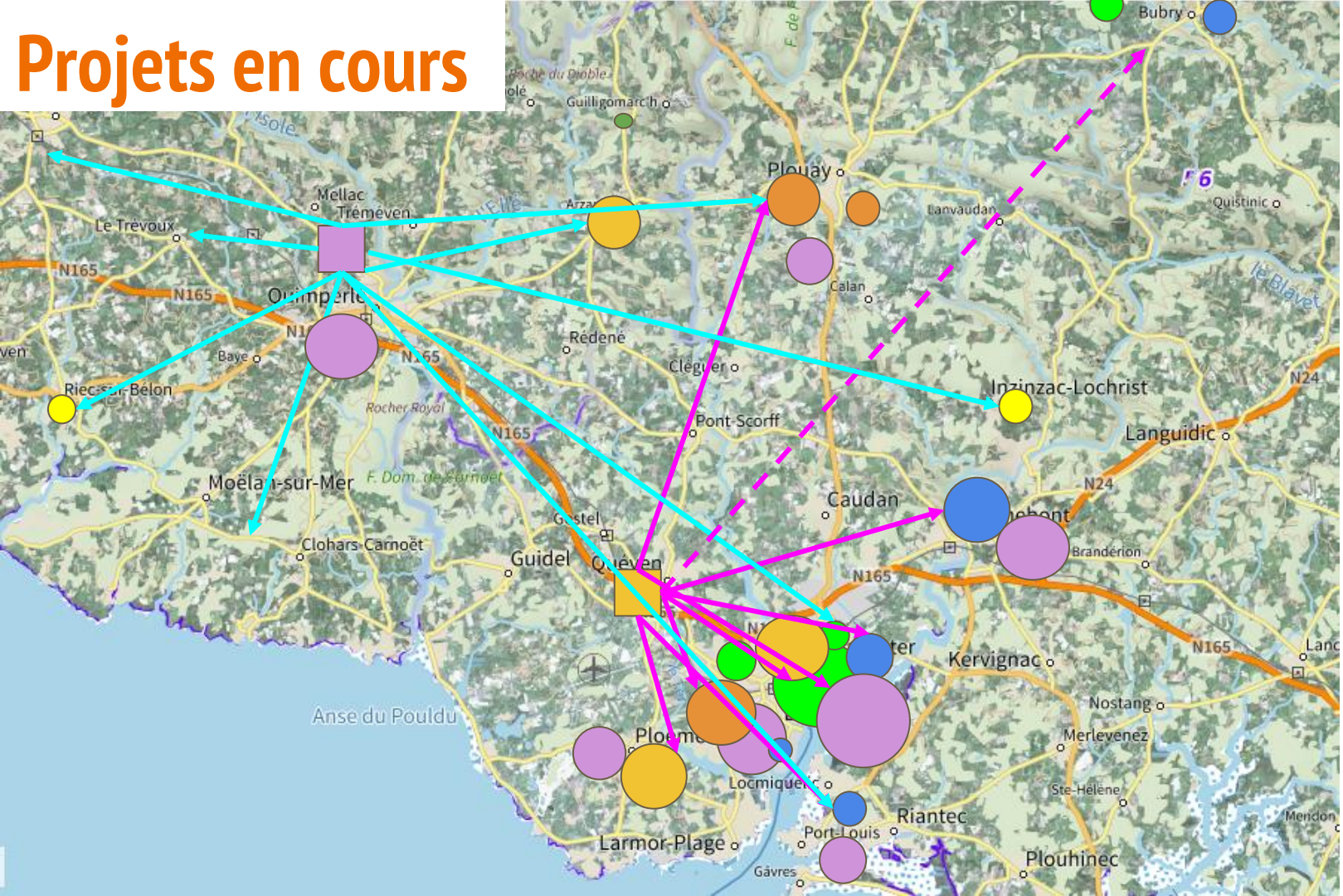

Livraison bois

Exploitation

Projets - livraison 2021

Projets - livraison 2022-2023

Projets - livraison 2024-25

Projets - faisa

Travaux en cours (et terminés!)

Bubry

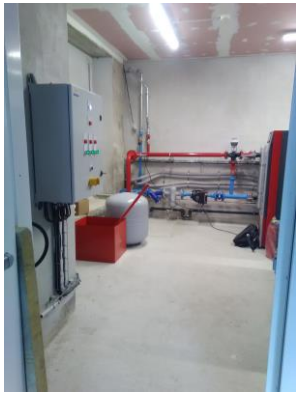

Lorient Lanveur

Plouay Manéhouarn

Plouay Centre Ville

Lorient Bodélio

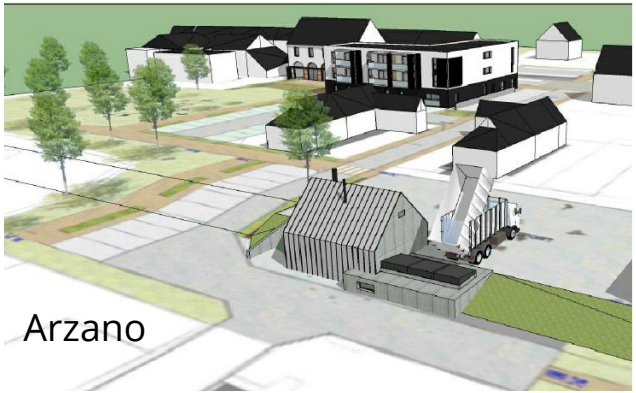

Arzano

Ploemeur

Le Contrat d’Objectifs Territorial

Déroulement type

Emergence

⇩

Etudes

⇩

Décision commune

⇩

Conception et réalisation

⇩

Fonctionnement

Etude d'opportunité

Etude de faisabilité

Maîtrise d'œuvre (APS, APD, DCE…)

Financement

Travaux

Suivi de l'installation

Approvisionnement

Entretien / maintenance

- La commune est accompagnée par la SPL.
- Elle bénéficie des aides aux études et à l'investissement grâce au Fonds chaleur territorial et au Plan bois énergie Bretagne

Investissement porté par la commune sous MOA – ou en DSP privée ou par la SPL

- La SPL peut assurer l'exploitation, la livraison de bois pour la commune actionnaire et former les agents, vendre de la chaleur , acheter du bois…

Contrat d'Objectif Territorial ADEME-SPL BER

La SPL est mandatée par ses 2 actionnaires Lorient Agglomération et Quimperlé Communauté pour accompagner le développement de la chaleur renouvelable sur leurs territoires. Elle a ainsi signé un Contrat d'Objectif Territorial Fonds Chaleur avec l'ADEME qui finance à ce titre 70% de 3 ETP et permet de disposer d'un déplafonnement du fonds chaleur sur les territoires des deux agglomérations.

Ainsi, elle propose un accompagnement à l'ensemble des personnes morales de ces deux territoires en réalisant des notes d'opportunité et en assistant à la conduite d'études de faisabilité voire de modalités de financements directs.

La SPL BER assure aussi la gestion déléguée du Fonds Chaleur pour le compte de l'ADEME.

Rappel des objectifs fixés par l'ADEME pour la période 2021-2023:

Objectif 1 : production EnR : +22 500 MWh/an à l'issue du COT (principalement Bois Energie)

Objectif 2 : nombre total d'installations de production EnR : 20

Objectif 3 : nombre d'installations de production EnR hors bois énergie (ST Géothermie) : au moins 4

Objectif 1 : production en MWh EnR : 22 500

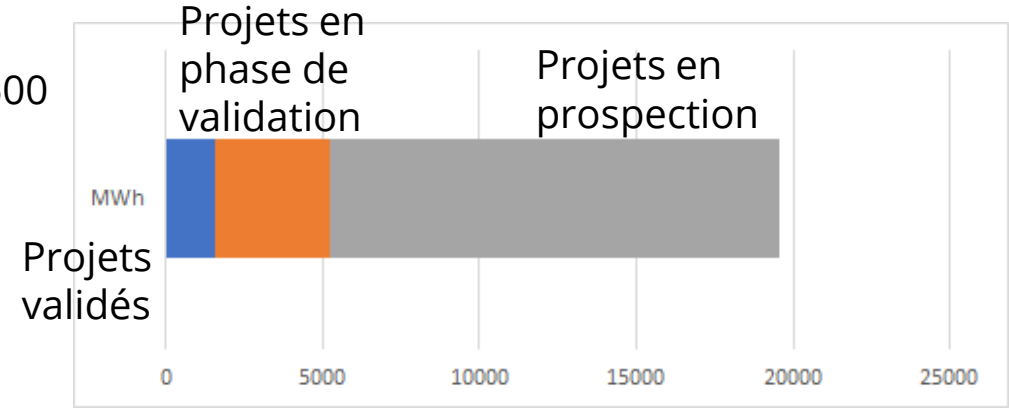

Montant subventions FC estimé

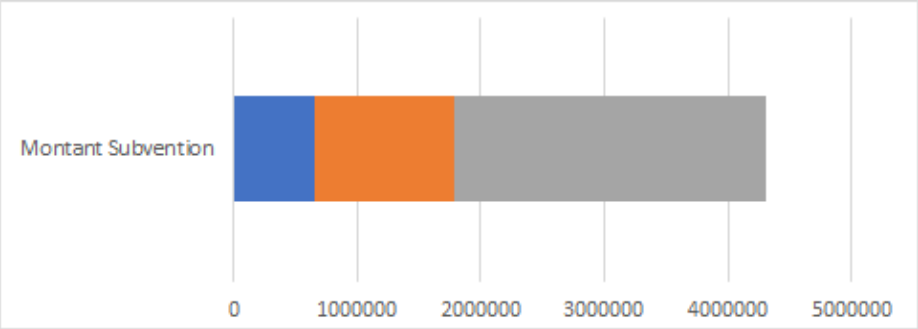

Ouverture du capital

Élargissement de l'actionnariat : rappel des possibilités

3 possibilités :

- **Cession de titres** (capital inchangé) → les titres étant administrés dans le cadre d'une EPL, la démarche est lourde et ne présente pas d'intérêt pour la SPL
- **Augmentation de capital**
  - **Classique avec exercice du DPS** (Droit Préférentiel de Souscription) : démarche longue et onéreuse
  - **Réservée avec suppression du DPS**: démarche plus simple

Avis du CA du 01/07 sur le choix retenu: augmentation de capital sans DPS

Décision du CA du 1/07/2021

- Augmentation du capital avec suppression du Droit Préférentiel de Souscription
- Mise en attente des sollicitations hors LA et QC
- Sollicitation de la Région Bretagne
- Réunion de présentation de la SPL BER pour communes intéressées : 22/09

Collectivités intéressées pour devenir actionnaire SPL

Territoire de Lorient Agglomération (aujourd'hui: 1 agglo+12 communes)

- Larmor-Plage
- Guidel (?)
- Caudan (?)

Territoire de Quimperlé Communauté (ajd: 1+4)

- Le Trévoux
- Querrien
- Quimperlé
- Saint Thurien
- Scaër
- Rédéné

Répartition prévisionnelle du capital (document de travail)

nb actions anciens	309		nb actions total	319		nb actions pour avoir 2 adm		48,169
	nb actions	nb adm		nb actions	nb adm		nb actions	nb adm
Lorient Agglomération	51	2	Quimperlé Communauté	28	1	Région Bretagne	1	0
Brandérion		0	Arzano	1	0			
Bubry	1	0	Bannalec	1	0			
Calan		0	Baye		0			
Caudan	1	0	Clohars Carnoët		0			
Cleguer		0	Guilligomarc'h	1	0			
Gâvres		0	Le Trévoux	1	0			
Gestel		0	Locunolé		0			
Groix		0	Mellac		0			
Guidel	1	0	Moëlan sur Mer		0			
Hennebont	1	0	Querrien	1	0			
Inguiniel	1	0	Quimperlé	1	0			
Inzinzac Lochrist	1	0	Rédéné	1	0			
Lanester	28	1	Riec sur Bélon	1	0			
Languidic	1	0	Saint Thurien	1	0			
Lanvaudan		0	Scaër	1	0			
Larmor-Plage	1	0	Tréméven		0			
Locmiquélic	2	0						
Lorient	160	5	50,16%		1			
Ploemeur	1	0						
Plouay	28	1						
Pont Scorff		0						
Port Louis	1	0						
Quéven	1	0						
Quistinic		0						
Riantec		0						

Procédure

1- le CA du 18/11 se prononce sur le projet d'entrée au capital des différentes collectivités intéressées

2- Assemblée Générale Extraordinaire: la CAC établit un rapport spécial (nb: AGE sans doute en janvier si intégration région Bzh qui a sa plénière le 17/12)

3- les communes souhaitant entrer au capital doivent délibérer AVANT l'Assemblée Générale Extraordinaire (possible avant le CA)

4- les communes souhaitant acheter des titres (Lorient) doivent délibérer également en anticipation

5- après l'AGE: avenant au pacte d'actionnaire délibéré par tous les actionnaires, anciens et nouveaux